



Filles d'Isabelle,

Les Filles d'Isabelle,
Cercle Mgr-Poissant #1025 de Boucherville,
invitent les membres à l'assemblée mensuelle
le mardi 19 mars à 19 h 30,
à la salle paroissiale Sainte-Famille.
La réunion sera suivie d'un bingo.

Ce sera aussi l'occasion de renouveler votre carte de membre.

N'oubliez pas notre Soirée Rétro 60^e Anniversaire le 23 mars 2019.

Soyez fidèle au rendez-vous!

Hélène Lapointe 450 655-0914
www.fillesdisabelleboucherville.ca

Dieu nous accueille : Neuvaine et fête de saint Joseph 10 au 19 mars 2019, Oratoire Saint-Joseph

La neuvaine de cette année nous invite à porter notre méditation sur la thématique de l'accueil. Dieu nous accueille en sa maison, Dieu nous invite à son festin! Comme le Père miséricordieux, à travers Jésus, le Seigneur Dieu nous accueille dans ses bras comme ses enfants bien-aimés.

Oui, dans la prière, c'est Dieu lui-même qui nous accueille. Alors, soyons au rendez-vous. Venez à Jésus pour qu'il éclaire nos esprits de la lumière de sa grâce. Venez, durant les 9 jours de cette neuvaine dédiée à saint Joseph, expérimenter avec plus de force et de pertinence comment Jésus nous accueille et comment il se donne. Venez, avec saint Joseph et saint frère André, entrer dans cette démarche spirituelle qui ouvrira pour nous un espace nouveau de vie.

Messes, prédications, exposition du Saint Sacrement, adoration, etc.

Bienvenue à tous les pèlerins!

Père Jonas St-Martin, c.s.c



Période des impôts : le CABB peut peut-être vous aider!

Vous avez besoin d'aide pour compléter vos déclarations de revenus? Des bénévoles du Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) peuvent le faire pour vous si vous habitez Boucherville et si votre situation correspond aux critères suivants :

- ◆ Personne seule ayant des revenus maximums de 30 000 \$;
- ◆ Couple ayant des revenus maximums de 40 000 \$.

Pour ce faire, apportez vos documents ainsi que votre dossier de l'année précédente au 20, rue Pierre-Boucher, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 16 h.

Des frais de 5 \$ par personne pour produire les deux déclarations de revenus sont exigés. **Renseignements au 450 655-9081.**

Les déclarations de revenus des travailleurs autonomes, des personnes décédées ou des personnes en faillite ne sont pas acceptées.